

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE
N°1
AU BUDGET
ANNEXE ATELIERS
PARTAGÉS 2023**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 09 mai 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Marie-Pierre BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Sylvie CHEVAILLIER, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Alain DUMOULIN, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Thierry MALHIÈRE, Cécile MARRIETTE, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Nicolas MEUNIER, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Odile PINTURIER, Christophe POCHON, Patrice POTOINNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTOINNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, Sylvie GENEVRIER par Alain DUMOULIN, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Frédéric MILLET par Odile PINTURIER, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIÈRE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Frédérique SERET par Nicolas MEUNIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

Pouvoirs : Gérard BAROU à Paul DUCHAMPT Christiane BAYET à Abderrahim BENTAYEB Christine BERTIN à Thierry DEVILLE Roland BOST à André GAY Christophe BRETTON à Thierry GOUBY Annick BRUNEL à Christian SOULIER David BUISSON à Christophe BAZILE Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230516-20230516_CC_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Affichage : 02/06/2023



CHARLES à Marcelle DJOUHARA Laure CHAZELLE à Christophe POCHON Jean-Baptiste CHOSSY à François MATHEVET Bernard COTTIER à Jean-Paul FORESTIER René FRANÇON à Ghyslaine POYET Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA Valérie HALVICK à François FORCHEZ Yves MARTIN à Thierry HAREUX Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET Carole TAVITIAN à Olivier JOLY

Absents : Roland BONNEFOI Christiane BRUN-JARRY Julien DEGOUT Jean Maxence DEMONCHY Martine MATRAT Mickaël MIOMANDRE Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Evelyne CHOUVIER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés :	13
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents :	7
Nombre de votants :	121

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du 16 mai 2023, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 16 mai 2023, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 181 132 € en recettes de fonctionnement
- Ajustement au chapitre 011 de 15 000 €
- Ajustement au chapitre 65 pour admissions en non-valeur pour 200 €

Au final, la décision modificative N°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 181 132 € avec un virement à la section d'investissement.

En section d'investissement

- Inscription de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 5 851 € en recettes d'investissement
- Inscription de 121 783 € au compte 2313 « immobilisations en cours de construction » et 50 000 € au chapitre 21

Au final, la décision modificative N°1 du budget annexe Ateliers Partagés s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 171 783 €.

DM n°1 - 2023 Budget annexe Ateliers partagés

(budget géré en M14 voté HT)

Section de Fonctionnement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		181 132
		Ajustement de crédits au chapitre 011		
6045	011	Achats d'études, prestations de services	15 000	
		Ajustement de crédits au chapitre 65		
6541	65	Créances admises en non valeur	200	
023	023	Virement à la section d'investissement	165 932	
TOTAL			181 132	181 132

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Excédent d'investissement reporté		5 851
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		
		Ajustement des comptes de travaux pour équilibre		
2135	21	Installations et agencements	50 000	
2313	23	Immobilisations en cours de construction	121 783	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		165 932
TOTAL			171 783	171 783

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits N°1 du budget annexe ateliers partagés pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 mai 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,

